

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-54 du 17 février 1983

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre
du Commerce de l'intérim du Camarade Isidore
AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter
du 15 février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 15 février 1983, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce est chargé de l'intérim du Ministre des Finance pendant
l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SGG 4 PPC 2 HC-MF 6 autres
Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.—